RCS : MANOSQUE
Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00031
Numéro SIREN : 447 573 700
Nom ou dénomination : A.P.I. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt 2209

R.C.S. Manosque
Greffe T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépôt
N° 2209 A Date 01 SEP. 2020
Le Greffier

A.P.I CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 139 600 euros
Siège social : 428 avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
RCS MANOSQUE 447 573 700

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOUT 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit août à 11 heures,

Les associés de la société A.P.I CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 139 600 euros, divisé en 1396 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 428 avenue de la Libération 04100 MANOSQUE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

- Société @ORTIZ CONSULTING, représentée par sa Gérante, Madame Amandine ORTIZ, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Société ALMAJEST, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Michel BERTIN, titulaire de 96 parts sociales en pleine propriété,

- Société BMS CONSULTING, représentée par sa Gérante, Madame Béatrice MAURO-SENDRA, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Dominique CHEMINOT, titulaire de 96 parts sociales en pleine propriété,

- Société CN FINANCE'S, représentée par son Gérant, Monsieur Cédric MARCHAND, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Société COMM'EX, représentée par son gérant, Monsieur Gwénaël DOUCET, titulaire de 96 parts sociales en pleine propriété,

- Société COMPT@ COMPTE, représentée par sa Gérante, Madame Séverine ROBERT, titulaire de 70 parts sociales en pleine propriété,

- Société COMPT'A L'ASSE, représentée par son Président, Monsieur Frédéric BIEBER, titulaire de 76 parts sociales en pleine propriété,

- Société EUROMED CONSEILS AUDIT, représentée par son gérant, Monsieur Alain CERAULO, titulaire de 76 parts sociales en pleine propriété,

- Société GASSENDI CONSULTANTS, représentée par son gérant, Monsieur Eric ISOARD, titulaire de 66 parts sociales en pleine propriété,

- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Roch BOYER, titulaire de 38 parts sociales en pleine propriété,

- Société INVICTUS CONSEILS, représentée par son Gérant, Monsieur Anthony PAPI, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Eric ISOARD, titulaire de 22 parts sociales en pleine propriété,

- Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Société LILIAN BARBERO CONSULTING, représentée par son gérant, Monsieur Lilian BARBERO, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

- Société PAJ, représentée par son Gérant, Monsieur Julien PAZZAGLIA, titulaire de 95 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique CHEMINOT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rachat de 95 parts sociales appartenant à la Sté BMS CONSULTING en vue de les annuler,
- Réduction consécutive du capital social d'une somme de 9 500 euros par diminution du nombre de parts sociales, sous réserve de la réalisation d'une condition suspensive,
- Modification corrélative des statuts sous la même condition,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, **autorise, à l'unanimité, le rachat par la Société d'ici le 30 septembre au plus tard, des 95 parts de 100 euros chacune, émises par la Société, détenues par la société BMS CONSULTING** RCS MANOSQUE 750 740 284 **représentée par sa gérante Madame Béatrice MAURO-SENDRA**, moyennant un prix à fixer selon l'évaluation des sociétés au 30/06.

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur les postes « PRIME D'EMISSION », « PRIME D'APPORT » et en cas d'insuffisance de ces postes sur les « AUTRES RESERVES ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, **décide la réduction du capital social d'une somme de 9500 euros, pour le ramener de 139 600 euros à 130 100 euros par annulation des 95 parts de 100 euros de valeur nominale rachetées.**

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions précédentes et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive qui y est énoncée, décide de réaffecter les mêmes numéros de parts au titres nantis et **de modifier les articles 6,7 et 8 des statuts de la manière suivante :**

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 AOUT 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 9 500 euros, pour être ramené de 139 600 euros à 130 100 euros par rachat et annulation de 95 parts sociales."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à 130 100 euros.

Il est divisé en 1 301 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 1301, entièrement libérées."

ARTICLE 8 PARTS SOCIALES :

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- **La société ALMAJEST**, ci 95 parts
 Numérotées de 17 à 83, 589 à 616
- **Monsieur Michel BERTIN**, ci 96 parts
 Numérotées de 169 à 256 et de 1078 à 1085
- **Monsieur Dominique CHEMINOT**, ci 96 parts
 Numérotées de 453 à 540 et de 84 à 91,
- **La société COMM'EX**, ci 96 parts
 Numérotées 394 et 395 ; 548 à 567 ;
 833 à 852 ; 947 à 958 ; 1057 à 1069 ; 1130 à 1149 et de 1112 à 1120
- **La société EUROMED CONSEILS AUDIT**, ci 76 parts
 Numérotées de 652 à 718 et de 1103 à 1111
- **La société GASSENDI CONSULTANTS**, ci 66 parts
 Numérotées de 719 à 775 et de 1094 à 1102,
- **La société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE**, ci 38 parts
 Numérotées de 803 à 832 et de 1086 à 1093,
- **Monsieur Eric ISOARD**, ci 22 parts
 Numérotées de 918 à 939,
- **La société LILIAN BARBERO CONSULTING** ci..... 95 parts
 Numérotées de 291 à 302 ; 396 à 408 ;
 575 à 588 ; 853 à 866 ; 1156 à 1157 ; 1225 à 1234 ;
 1244 à 1253 ; 1263 à 1272 et 1282 à 1291,
- **La société COMPT@ COMPTE**, ci 70 parts
 Numérotées de 1 à 5; 106 à 110 ; 126 à 129 ; 284 à 288 ; 303 à 334 ;
 409 à 413 ; 617 à 620 ; 867 à 871 ; 1158 à 1161 ; et 1301 ;
- **La société INVICTUS CONSEILS**, ci..... 95 parts
 Numérotées 111 ; 279 à 282 et 377 ; 1162 à 1179 ; 130 à 152 ;
 541 à 546 et 568 à 574 et 940 à 946 et 959 et 960 ; 414 à 436 ; 335 à 337 ;
- **La société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS**, ci..... 95 parts
 Numérotées de 354 à 363 ; 872 à 916 ; 621 à 638 ; 6 et 7 ; 257 à 262 ; 112 à 125
- **La société @ORTIZ CONSULTING**, ci..... 95 parts
 Numérotées 378 à 383 ;
 Numérotées de 1235 à 1243, n°1219 à 1224 et 1070 à 1077 ;
 Numérotées de 1254 à 1262, n°1193 à 1205, n°1273 à 1281, n° 1206 à 1218
 Numérotées de 1292 à 1300, n°1180 à 1192,
- **La société COMPT'A L'ASSE**, ci 76 parts
 Numérotées 153 à 168 ; 364 à 376 ; 437 à 452 ; 384 à 393 ; 776 à 779 ;
 N° 547 et 961 à 976
- **La société CN FINANCE'S**, ci..... 95 parts
 Numérotées 8 à 16 ; 639 à 651 ; 780 à 802 ; 917 ;
 N°92 à 105 ; 283 ; 289 et 290, N° 263 à 278 N° 338 à 353
- **La société PAJ**, ci 95 parts
 Numérotées de 977 à 1056 ; 1150 à 1155 ; et 1121 à 1129

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 301 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de fixer ou faire fixer le prix de rachat, procéder au rachat des parts sociales, de payer le prix comptant et de constater dans un acte unique la réalisation de la condition suspensive, le rachat et l'annulation des parts rachetées ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Dominique CHEMINOT
Gérant